

Comité Régional d'Allocation des Ressources

Section « Psychiatrie »

Avis n°2024-4 du 2 juillet 2024 sur la méthodologie de délégation adoptée pour la campagne budgétaire 2024

Le Comité Régional d'Allocation des Ressources Auvergne-Rhône-Alpes, a mandaté sa section Psychiatrie pour statuer sur la méthodologie régionale de réduction des écarts à mettre en œuvre dès la campagne budgétaire 2024.

La méthodologie de délégation retenue pour la campagne budgétaire 2024 est la suivante :

- Mobilisation des mesures nouvelles de reconduction (RH, inflation), au prorata des bases avec une minoration proportionnelle au taux d'évolution pour les établissements mieuxdotés pour atteindre une enveloppe de 2,5M€
 - Affectation du montant récupéré aux seuls ES moins-dotés
 - o Possibilité de réviser le taux chaque année en fonction des mesures nouvelles de la circulaire
- 2. Mobilisation des mesures thématiques
 - Affectation du montant en priorité aux ES moins-dotés et neutres en tenant compte des instructions nationales

Les membres de la section Psychiatrie donnent un avis favorable à ces principes par 10 voix pour et 2 abstentions.

Le président Piero CHIERICI